PROJET Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Comité Rink Hockey
17 mars 2012 – Le Mans

1 - **Accueil et ouverture des travaux** par le Président Dan Mortreux.

Le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut statuer : 32 clubs présents (quorum à 14) représentant 252 voix (quorum à 136).

2 – **Approbation du PV de l'AG 2011** : Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – **Rapport moral du Président (voir Annexes)** :

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

4 – **Rapport de la secrétaire Générale**.

On remarque un manque de licenciés en catégorie U14 et U18, et une diminution de licence en féminine car les clubs de développent pas ce hockey.

F. Belliard souhaite qu'une licence loisir moins onéreuse soit travaillée. La discussion s'engage sur le taux de licences loisirs considéré comme trop faible. N. Laborde souhaite qu'une incitation plus marquée soit faite en direction des clubs sur ce phénomène. Lorsque des enfants arrivent en U15 et qu'ils n'ont pas eu un développement technique et physique important, ils n'ont qu'un temps de jeu limité et, faute d'offre en loisir, ils arrêtent le RH. F. Delanoë, sur le même sujet, mais au cours du point sur la CNA, rapprochera cette observation de la nécessité de former de jeunes arbitres comme un débouché possible à la poursuite du Rink Hockey.

Th. Lemarié souhaite qu'une statistique soit étudiée aussi en partant sur l'ancienneté des clubs. Il réclame une enquête auprès des clubs pour connaître leur année de création.

5 – **Rapport financier du CNRH (voir Annexes)**

Le budget 2011 ne suscitant aucun commentaire est adopté à l'unanimité.

6 – **Présentation du budget prévisionnel 2012, cotisations et tarifs pour la saison 2012-2013**

Vote des cotisations et des tarifs pour la saison prochaine :

I – CHAMPIONNATS DE FRANCE ET COUPE DE FRANCE SENIOR

1/Engagement : 1 abstention

4/Participation des clubs aux frais de déplacement des arbitres : La discussion s'engage sur le choix d'augmenter de façon conséquente la participation des clubs aux frais de déplacement des arbitres, pour permettre plus de rotations dans les désignations des arbitres ou de l'augmentation significative de leurs indemnités, les clubs ne pouvant supporter les deux. L'AG se prononce pour l'augmentation du coût de la vie (+ 2.5%) seulement. 1 abstention

5/Amendes.
La proposition de fixer une amende progressive aux contrevenants dans l'utilisation de Dartfish fait l'objet d'une discussion. Th. Mandin estime que cette mesure est trop élevée, qu'il faut arrêter de rajouter des amendes, les clubs n'ayant pas de gros moyens. Le Comité fait remarquer d'une part que cette saison les clubs ont respecté leur engagement, aucune caution n'aurait été encaissée, et d'autre part, que rendre un dispositif obligatoire sans prévoir de sanctions pour ceux qui ne l'appliquent pas n'aurait pas de sens. Contre : Biarritz OL et SA Mérignac, Abstention : RAC St Brieuc, ALC Bouguenais, CAB Laval, JA Le Poiré :vie, SPRS Ploufragan, Asta Nantes

7.1 : Indemnités d'arbitrage.
L'AG vote pour l'augmentation de l'indemnité des arbitres en souhaitant un effet bénéfique sur leur engagement. 1 contre HC Quévert

Le reste des points traitant des différents tarifs pour la prochaine saison sont adoptés à l'unanimité

Présentation du budget prévisionnel.

Pour faire suite à la décision votée le matin en AG plénière, le budget prévisionnel ne s'étend que sur la période du 1 janvier 2012 au 30 juin 2012. P. Vézien s'étonne de voir un chiffrage pour les supervisions d'arbitres. Dan MORTREUX rappelle à la CNA qu'il est toujours possible d'effectuer des supervisions à condition qu'elles soient utiles. Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

7 - Rapport des différentes commissions :

- **Commission Nationale des arbitres (voir Annexes).**

Le Président de la CNA, Jean Guédon insiste sur la difficulté des désignations.

Afin de respecter le budget alloué à l'arbitrage, J. Guédon explique qu'il est difficile de faire des nominations nationales, ce qui explique qu'il n'y a pas beaucoup de rotations chez les arbitres. Il répond donc à la question diverse posée par le club de Nantes Longchamp. T. Lemarié fait remarquer que le même arbitre est venu siffler 4 fois au premier trimestre et que c'est dommageable pour l'image de notre sport. Il demande une plus grande rotation. Il relance son idée de faire appel aux jeunes étudiants en STAPS. Il lui est répondu qu'un sondage a été fait et qu'il s'avère négatif. La plupart de ces étudiants sont engagés avec leur sport et ne sont pas intéressés par l'arbitrage du Rink Hockey.

M. Delanoé, du club de l'ASTA NANTES, propose qu'il soit possible de devenir Arbitre Fédéral 3ème degré à partir de 17 ans avec une autorisation parentale. Il présente le travail et la réussite de la formation des jeunes arbitres en Pays de Loire. Il se plaint de la difficulté à trouver suffisamment de matchs pour faire officier tous ces jeunes arbitres. L'idée du parrainage par un arbitre majeur est relancée.

Il propose que, pour les arbitres 3ème degré qui ont d'autres fonctions comme joueur ou entraineur, le minimum d'arbitrage au cours de la saison pour être comptabilisé dans le quota d'arbitres 3ème du club, tienne uniquement compte des arbitrages effectués dans les catégories senior ou U20, et d'exclure les catégories U15 et U17. Ce minimum étant de 4 matches au cours de la saison.

Cette proposition est adoptée par l'AG, 1 contre : RCK Seynod.

P. Vézien fait le point sur les retours des comptes rendus de matchs par les entraîneurs. Ils sont insuffisants mais permettent tout de même de tirer des leçons. Il demande que ces comptes rendus soient plus nombreux et rédigés avec du recul sans penser à régler des comptes avec l'arbitre.

C'est finalement une bonne mesure qui a conduit à la création de la « Lettre de l'arbitre ». Plusieurs intervenants soutiennent cette initiative. F. Delanoé demande plus de sévérité envers ceux qui ont un comportement indigne face aux arbitres. Il cite le rugby en exemple.

- **Commission développement (voir annexes)**

Les clubs souhaitent que les ADR s'impliquent d'avantage. Mais il n'y a finalement que peu de demande des clubs.
Intervention de Mme Goaziou sur l'évolution du Hockey en Fauteuil : une démonstration aura lieu début juin lors d'un tournoi, et lors de l'Euro U17 à Ploufragan. Elle remet une plaquette aux participants et appelle à développer le hockey fauteuil dans les clubs.

- **Commission formation (voir Annexes).**

Un DVD, le « Rink à l'école » a été créé et sera très bientôt à disposition des clubs, ADR, enseignants, parents, … La vidéo de présentation ne fonctionne pas sur tous les lecteurs. Une étude est en cours pour trouver des solutions.
Un autre projet sera lancé à la prochaine rentrée. Il s'agit de mettre en place une formation de coach. Son objectif est de permettre à des parents ou autres « non spécialistes » de se lancer dans l'encadrement des groupes en compétitions. Un document et un powerpoint seront remis à chaque stagiaire lors des formations qui seront faites dans les clubs par des ADR. Actuellement cette formation est testée en Ile de France et en Bretagne.

- **Commission sportive (voir Annexes).**

La question est posée sur l'utilité du championnat U11 qui pourrait être remplacé par un concours de jeune hockeyeur. L'assemblée est divisée mais dans l'ensemble, favorable au maintien de cette compétition.

L'ASTA pose la question du coût et du temps des déplacements en N2 et souhaiterait que la possibilité de jouer 2 matches de N2 le même week-end, un le samedi et l'autre le dimanche matin, soit étudiée. Ceci pour permettre, par exemple, à un club de la région des Pays de Loire de jouer 2 matches le même week-end lors d'un déplacement en Rhône Alpes (et vice versa).

Jean Paul Chiffoleau précise que cela se faisait il y a un certain temps (assez lointain) et que les clubs ont souhaité un championnat régulier, un match par week-end, pour plus de crédibilité des différents championnats nationaux.

Le comité directeur étudiera cette proposition et ses différents impacts sur le déroulement des championnats de France.

- **<u>Commission communication (voir Annexes).</u>**

- **<u>Commission de discipline (voir Annexes).</u>**

8 – **<u>Intervention du D.T.N.</u>**

Le D.T.N. n'a pas pu intervenir.

9 – **Propositions d'aménagement du règlement**.

Les propositions d'aménagement du règlement sont acceptées sans discussions particulières sauf le point sur l'Article 123.4. sur les joueurs étrangers.

Des clubs demandent si la possibilité de pouvoir limiter le nombre de joueurs étrangers européens par feuille de match, n'est pas contraire aux lois françaises et européennes. Dan Mortreux précise que ces lois ne concernent que les joueurs professionnels et ne concernent pas les joueurs amateurs.

Il s'en suit une discussion et un premier vote a lieu pour savoir si les clubs sont favorables à une nouvelle limitation du nombre de joueurs étrangers (le règlement actuel limitant uniquement le nombre de joueurs étrangers hors CEE à deux, le nombre de joueurs de la CEE n'étant pas limité).

L'assemblée est favorable à la limitation du nombre étrangers par feuille de match, sans en limiter le nombre par club, pour garder du temps de jeu aux joueurs français. Certains clubs souhaitent limiter à 2, d'autres à 3 et d'autres à 4 étrangers par feuille de match, sans tenir compte du fait qu'ils soient européens ou non.

Dan Mortreux met en garde contre le fait qu'en n'acceptant que 3 étrangers, les clubs allemands et suisses profiteront de l'exode des joueurs portugais, espagnols... , au détriment des clubs français. Ils deviendront plus performants dans les coupes d'Europe et nous reculerons au ranking. Nous prendrons alors le risque de voir nos participations diminuer en Coupe d'Europe.

S'en suit une discussion qui conduira l'AG à voter pour une limitation à 3 ou à 4 joueurs étrangers par feuille de match.
Pour 4 : SPRS Ploufragan.
Pour 3 : RAC st Brieuc, AL Egué Gabéric, RCK Seynod, RHC Lyon, APPR Plouguerneau, CS Noisy Le Grand, ROC Vaulx en Velin, Nantes ARH, Asta Nantes, Mt St Aignan RS, HC Quévert, SA Mérignac, LV La Roche/yon, SA Gazinet Cestas.

L'AG décide donc de limiter le nombre de joueurs étrangers, peu importe leur nationalité, à 3 par feuille de match.

10 – Questions diverses :

Le HC Quévert, suite à la modification du règlement du CERH qui pourrait permettre que 7 clubs français soient qualifiés en coupes d'Europe (LEC ou CERS) souhaite que la France décide que seuls 6 clubs soient qualifiables.

L'AG ne retient pas cette proposition et souhaite que la France qualifie le maximum de clubs autorisés en coupe d'Europe, mais décide que si un club qualifié renonce à sa qualification, peu importe le motif, un autre club non qualifié ne pourra pas être repêché pour le remplacer.

Seule la demande du club de Dinan Quévert posée dans les questions diverses sur le règlement international reste à traiter (Position du gardien lors des pénalités, règle des 45''). Le Président du CRH précise qu'il n'est pas dans la tradition française de ne pas respecter le règlement international. T. Lemarié souhaite que sa demande soit exposée au CERH.

Clôture de l'assemblée générale par le Président du Comité Rink Hockey vers 19h30.